

Consignes à l'attention du personnel concernant la reprise des activités au LPNHE (version du 19 juin)

A partir du 18 mai 2020, le LPNHE reprend ses activités en présentiel sur la base d'un plan de continuité des activités (PCA) validé par la faculté FSI / Sorbonne Université (SU).

Le télétravail reste la règle pour tous les personnels et les accès sont limités à des activités expérimentales ou qui nécessitent la présence dans les locaux.

L'accès au laboratoire restera donc limité aux seules personnes autorisées dans le cadre de ce PCA et dans la plage horaire comprise entre 08:00 et 19:00 du lundi au vendredi.

Une autorisation fournie par le laboratoire est nécessaire pour utiliser les transports en commun aux heures de pointes.

Une autorisation d'accès fournie par Sorbonne Université est nécessaire pour entrer sur le site P&M Curie.

Lors de la première venue d'un agent sur le site P&M Curie, un kit de masques et un flacon de gel hydroalcoolique sera remis par SU (magasin DLM, rdc, près de la tour 65).

L'accès au laboratoire se fera sur la base d'un plan hebdomadaire des présences établi par la direction, afin de coordonner les activités et de limiter le nombre de personnes présentes en même temps au laboratoire à 50 % des effectifs.

L'accès au laboratoire pour les collaborateurs extérieurs et les visiteurs devra être reporté jusqu'à nouvel ordre.

PRÉVENTION SANITAIRE :

Le port du masque est obligatoire dans tous les locaux, sauf travail individuel. Il est indispensable de respecter les autres gestes barrière et notamment de se laver les mains dès votre arrivée au laboratoire, puis très régulièrement (eau + savon, ou à défaut gel hydroalcoolique).

Il est indispensable de respecter une distance de sécurité de 2 mètres en statique entre les personnes (1 mètre en déplacement). Le nombre de personnes dans chaque pièce doit tenir compte de la surface de la pièce (4 m² minimum par personne).

LOCAUX DE TRAVAIL :

Il est fortement conseillé de limiter l'occupation des bureaux à une personne par bureau, avec la possibilité d'utiliser les salles de réunion disponibles comme bureaux d'appoint.

Tout travail dans une salle d'expérience, atelier ou salle serveur doit être précédé et suivi par un lavage des mains, de même lors de tout échange d'outils de travail entre personnes. Dans le cas d'utilisation d'outils en commun, ceux-ci doivent être nettoyés avant et après usage, dans la mesure du possible.

Le port du DATI est obligatoire pour le travail en situation isolée dans les salles d'expérience, ateliers et salles serveurs. Au besoin, faire appel à Michaël Roynel ou Jean-Marc Parraud qui pourront en rappeler les modalités d'utilisation, affichées également sur place. Le DATI sera nettoyé avant et après usage.

Toutes les autres mesures de prévention des risques restent valables et ne doivent pas être négligées.

RÉUNIONS :

Toutes les réunions du laboratoire (du vendredi, de coordination, séminaires, CL) se feront par visioconférence.

Toute autre réunion de plus de 10 personnes devra se tenir par visioconférence.
Seules les réunions d'au maximum 10 personnes pourront se tenir dans une salle de réunion disponible, de surface suffisante et avec une durée réduite. Les salles de réunion seront réaménagées afin de garantir des distances de sécurité conformes aux recommandations sanitaires.

LOCAUX COMMUNS :

Toute personne utilisant un équipement collectif (imprimante etc.) doit se laver les mains avant ET après son utilisation. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dès réception. Il est recommandé que chacun se munisse de flacon de gel personnel, qui pourra être réapprovisionné avec le stock de gel du laboratoire.

Les bouilloires, fours, machines à café, réfrigérateurs et les fontaines à eau seront condamnés.

Le nombre de personnes autorisées simultanément dans la cuisine est limité à deux. Au-delà, attendre en face à la cafétéria en respectant les distances de sécurité. Le taux d'occupation des autres locaux collectifs sera affiché.

Les tables et les chaises des espaces collectifs et notamment des cafétérias seront réaménagées afin de garantir des distances de sécurité conformes aux recommandations sanitaires.

RESTAURATION :

Les restaurants administratifs du site P&M Curie (CROUS) seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Des paniers repas seront toutefois disponibles sur le site de l'Ardoise (CROUS).

Par dérogation au règlement intérieur, il sera possible d'amener et de consommer son propre repas dans son bureau personnel, ou dans un espace commun si les conditions de barrières sanitaires sont respectées. Ne pas partager son repas avec d'autres personnes. Une attention particulière sera portée pour ne pas se contaminer avec des produits chimiques, résidus de métaux... présents dans les espaces de travail.

EN CAS DE SYMPTÔMES SUSPECTÉS DE COVID-19 :

Au domicile : rester chez soi. Appeler un médecin. Informer le laboratoire.

Au laboratoire : éviter toute présence avec d'autres personnes, garder son masque en continu. Rentrer au plus vite à son domicile et appeler un médecin. Informer le laboratoire.

* * * * *

Lors de l'accès au campus et de la présence au laboratoire, toutes les règles établies par FSI / SU « Note d'organisation et fonctionnement – PCA » du 11 mai 2020 doivent être respectées.

Toutes les consignes énoncées dans cette note sont applicables à partir du 22 juin et jusqu'à nouvel ordre.